

Circulaire aux S1

CONGRÈS ACADÉMIQUE

**COMMISSIONS PRÉPARATOIRES : LUNDI 4 AVRIL ET MERCREDI 6 AVRIL APRÈS-MIDI
À LA SECTION ACADÉMIQUE D'ARCUEIL (94)**

**CONGRÈS ACADÉMIQUE : JEUDI 21 ET VENDREDI 22 AVRIL 2022
AU LYCÉE CAMILLE SAINT-SAËNS DE DEUIL-LA-BARRE (95)**

Un congrès, pourquoi ?

Le SNES-FSU est un syndicat démocratique. Cette affirmation n'est pas une coquille vide. Tous les trois ans, les **mandats (= ce que défend le SNES-FSU) sont définis à l'occasion du congrès du SNES-FSU**. Chaque syndiqué·e peut s'exprimer à cette occasion, en participant aux débats dans son établissement et au congrès qui se déroule dans son académie. **Des délégué·es iront ensuite porter les mandats du congrès académique au congrès national à Montpellier, où après 5 jours de débats et de votes, le SNES-FSU sera doté d'une nouvelle « feuille de route », ses mandats pour 3 ans.**

Un congrès, comment ?

Les rapports préparatoires sont découpés en 4 thèmes (*voir ci-dessous*). Ils ont été élaborés par la direction nationale et servent de base de discussion entre syndiqué·es dans les établissements et dans les congrès académiques.

NB : Nul besoin de tout lire et tout analyser pour pousser la porte du congrès académique, chacun peut choisir d'analyser le thème de son choix.

1^{ère} étape : débattre au sein de la section SNES-FSU de son établissement, entre syndiqué·es, de ces différents thèmes et désigner les syndiqué·es qui participeront au congrès académique (*cf. page 2*).

2^{ème} étape : congrès académique du SNES-FSU Versailles :

- **commissions** du congrès académique : il s'agit de **réunions par thème, où chacun présente son analyse, ses propositions**. Les rapporteurs et rapportrices académiques en prennent bonne note. Les commissions du congrès du SNES-FSU Versailles se dérouleront **le lundi 4 avril après-midi et le mercredi 6 avril après-midi, à la section académique, à Arcueil**.
- **plénière** du congrès académique : les rapporteurs et rapportrices académiques présentent **la synthèse des travaux en commissions**, notamment la prise en compte des réflexions proposées lors des commissions. **À l'issue de cette présentation et de nouvelles discussions, les textes sont mis au vote et deviennent, une fois adoptés, les mandats du congrès académique**. Les plénières du congrès académiques se dérouleront les jeudi 21 et vendredi 22 avril, au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre (95).

3^{ème} étape : à l'occasion du congrès national, les **délégué·es académiques défendent les textes votés lors du congrès académique**. Les mandats nationaux sont alors votés au bout de 5 jours de débats intenses. Le congrès national se déroulera à Montpellier du 9 au 13 mai 2022.

SOMMAIRE

- P. 1 : Congrès
- P. 2 : Être délégué·e
- P. 3 : Autorisation d'absence
- P. 4-7 : Echos des départements
- P. 8 : Emploi - carrières

SNES Versailles Infos - N° de Commission Paritaire 1122S05547 - N° ISSN 1291-5246 - Bimensuel - Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros - Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 01 41 24 80 56 - Directrice de publication Marie Chardonnet - Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.

Attention, pour des raisons d'organisation, l'inscription préalable est impérative, pour les commissions comme pour le congrès.

=> Inscription en ligne via votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/>

En cas de difficultés pour vous inscrire, merci d'adresser un mail à orga.congres@versailles.snes.edu.

Les thèmes du congrès :

THÈME 1 : REDONNER DU SENS ET DU COMMUN AU SECOND DEGRÉ

THÈME 2 : POUR DES PERSONNELS RESPECTÉS ET REVALORISÉS

THÈME 3 : POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET SOLIDAIRE

THÈME 4 : FAIRE ÉVOLUER NOTRE ORGANISATION POUR UN SYNDICALISME RENFORCÉ ET MOTEUR DU PROGRÈS SOCIAL

Être délégué·e au congrès académique SNES-FSU Versailles des lundi 4, mercredi 6, jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022

Un congrès, pour qui ?

Nul besoin d'être militant·e chevronné·e ou spécialiste des débats éducatifs ! Vous souhaitez débattre des questions abordées, discutez-en dans votre établissement et venez participer aux commissions et aux réunions plénières !

Sont délégué·es au congrès académique :

- les membres titulaires de la CA du S3,
- les membres titulaires des bureaux de S2,
- et les délégué·es des S1.

Chaque S1 doit être représenté !

- => Jusqu'à 17 syndiqué·es : un·e délégué·e
- => De 18 à 35 syndiqué·es : deux délégué·es
- => De 36 à 100 syndiqué·es : trois délégué·es.

Mode de désignation des délégué·es :

On doit tenir compte des sensibilités qui existent dans le S1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le S1.

Lorsqu'il y a un·e délégué·e, ce doit être un·e syndiqué·e se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix. Lorsqu'il y a plusieurs délégué·es, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Autorisation d'absence :

Les délégué·es doivent, s'ils ou elles ont cours ces jours-là, déposer **une demande d'autorisation d'absence** adressée à la Rectrice par la voie hiérarchique. (*cf. modèle de lettre et mandat syndical page 3*)

N.B. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard **quelques jours avant la date du congrès.**

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

=> **En cas de difficulté, contactez immédiatement votre section départementale du SNES-FSU :**
snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu.

Attention, pour des raisons d'organisation, l'inscription préalable est impérative, pour les commissions comme pour le congrès.

=> Inscription en ligne via votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/>

En cas de difficultés pour vous inscrire, merci d'adresser un mail à orga.congres@versailles.snes.edu.

Lundi 4 après-midi et mercredi 6 avril après-midi :

commissions académiques à la section académique du SNES-FSU Versailles à Arcueil.

Notre adresse à Arcueil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
RER B Arcueil-Cachan

Téléphone : 01 41 24 80 56
Site : www.versailles.snes.edu
Mail : s3ver@snes.edu

Jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022 :

Congrès académique au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre (95)

Adresse : Lycée Camille Saint-Saëns
18 rue Guynemer - 95170 DEUIL-LA-BARRE
Gare de Deuil-Montmagny : Ligne H à partir de Gare du Nord

ATTENTION ! Il n'y a pas de possibilité de stationnement dans l'établissement.

Des mesures de sécurité sont appliquées dans cet établissement : il est impératif de présenter une pièce d'identité à l'entrée.

Ordre du jour des commissions et du congrès académique - Avril 2022

Lundi 4 avril 2022 14h30 - 17h30	Mercredi 6 avril 2022 14h30 - 17h30	Jeudi 21 avril 2022 9h00 - 18h00	Vendredi 22 avril 2022 8h45 - 18h00
Commissions Section académique Arcueil	Commissions Section académique Arcueil	Congrès académique Lycée Saint-Saëns Deuil-la-Barre	Congrès académique Lycée Saint-Saëns Deuil-la-Barre
Thèmes 2 et 4 en parallèle	Thèmes 1 et 3 en parallèle	Thème 1 Thème 4	Thème 2 + Modifications statutaires Thème 3 Texte action

Congrès du SNES-FSU Versailles

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Mme/M.
Profession
Adresse de l'établissement

À Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles
S/C de Mme/M. le Proviseur/Principal/DCIO
du Lycée/Collège/CIO.....

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de m'absenter, pour participer aux travaux du **congrès académique du SNES-FSU, qui se déroulera les lundi 4 et mercredi 6 avril 2022 après-midi à Arcueil et les jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022 à Deuil-la-Barre**, conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié).

Je suis en effet mandaté·e pour y participer.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en mon profond attachement au Service public d'Éducation.

À....., le

Signature

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ou elles ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée à la Rectrice par la voie hiérarchique. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard **quelques jours avant la date du congrès**. (voir modèle ci-dessus).

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical **est de droit** (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider ! En cas de difficulté, contactez immédiatement votre section départementale du SNES-FSU : snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu.

Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

A découper et à remettre avec la demande d'autorisation d'absence



MANDAT SYNDICAL
congrès académique



Je soussignée Marie CHARDONNET, co-secrétaire générale de la section académique du SNES-FSU de Versailles certifie que : Mme, M.

**est mandaté·e pour participer au Congrès Académique du SNES-FSU Versailles
des lundi 4, mercredi 6, jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022.**

Fait à Arcueil le 15 mars 2022

Marie CHARDONNET

Échos des départements

91 - Camille Claudel contre le LIPPS : retour sur une mobilisation inédite !

Lors du CTSD en charge de l'examen des DGH, la situation du lycée Camille Claudel est apparue comme la plus scandaleuse et la plus emblématique de la politique départementale. Ce lycée de Palaiseau, qui connaît une baisse d'effectifs depuis plusieurs années, subit désormais les assauts d'un monstre difficile à combattre : le LIPPS. Sorti de terre en un temps record, au moment où la pression démographique sur le bassin de Massy ne justifiait pas une telle création, ce lycée a dû construire ses effectifs sur des suppressions de divisions dans les lycées voisins. Camille Claudel a donc perdu une classe de 2^{nde} à la rentrée et en perdra une autre à la rentrée prochaine. C'est un peu David contre Goliath, et comme dans la légende le petit cherche à vaincre le géant par des moyens plus subtils, en s'illustrant par son courage, sa ténacité et son intelligence.

À Claudel, on a la tête dure et on ne manque pas de ressources

Première bataille lors d'une audience avec la DSDEN en visioconférence, le 25 janvier : les collègues ont brillé par leur panache en remplissant l'amphi de parents, élèves et professeurs. Résultat : 10 HSA supplémentaires ont été données pour soutenir les projets mis en péril par leur DGH étriquée. Maigre compensation quand trois postes sont menacés ! À Claudel, on a la tête dure et on ne manque pas de ressources : alors, après avoir prouvé qu'ils savaient se mettre « à

poil » devant la mairie, les enseignants – soutenus par les parents et les élèves – ont voulu frapper plus fort en annonçant leur occupation du lycée dans la nuit du 11 au 12 février. De quoi mettre un peu plus la pression sur la DSDEN qui décide de transformer 15 HSA en HP. Une deuxième bataille gagnée qui donne de quoi sauver le poste d'espagnol !

C'est un peu David contre Goliath, et comme dans la légende le petit cherche à vaincre le géant par des moyens plus subtils, en s'illustrant par son courage, sa ténacité et son intelligence.

Une audience FSU a été sollicitée pour échanger sur l'ouverture du LIPPS et son incidence sur le département. Sujet éminemment politique qui dépasse largement la seule situation du lycée Camille Claudel. Le débat, long et nourri, a permis de dégager les grandes lignes de ce projet si polémique. Si nos autorités nous concèdent le caractère prématuré de l'apparition de cet établissement dans le paysage essonnien, elles insistent surtout sur la nécessité de doter ce territoire d'un lycée international, qui n'existait pas encore sur le département et qui bénéficiera dans un avenir très proche de l'attractivité du plateau de Saclay. Le véritable enjeu reste donc la mixité sociale, qui ne pourra se construire sans un internat ouvert aux filières pré-bac et des transports cohérents. On est encore bien loin du compte... Et en attendant, c'est aux lycées alentours que ce géant imposant fait ombre. Si à Claudel on ferme des classes, on vole un demi-poste d'infirmière au lycée Parc de Vilgénis à Massy, et partout ailleurs on accuse le coup de la crise sanitaire et on court après les

heures de soutien pour relever des jeunes de plus en plus éloignés du système scolaire. Une belle rupture d'égalité que le Dasen et la présidente de la Région refusent de reconnaître !

Surprise ! La DSDEN nous a annoncé quelques heures avant le début de la fameuse nuit, l'attribution au lycée Claudel d'une classe de 1^{ère} générale ! Mais cette classe supplémentaire ne serait financée qu'à 18h et leur permettrait en réalité la création du seul tronc commun (sans les spécialités, pourtant très coûteuses) ! Cette troisième bataille n'est donc pas encore achevée et doit se poursuivre dans les prochains jours. Les collègues n'ont pas dit leur dernier mot et seront reçus. Leur longue nuit de mobilisation a porté conseil et leur a donné d'autres ailes, plus médiatiques et plus politiques, pour faire valoir leur droit d'exister autant que les autres.

Le LIPPS doit retenir, dans les prochaines années, toute notre attention !

Le LIPPS doit retenir, dans les prochaines années, toute notre attention ! Loin d'avoir atteint sa capacité d'accueil maximale, il ouvrira bientôt une filière technologique qui pourrait, sous couvert de mixité sociale, mettre en péril les effectifs et les postes du lycée L'Essouriau aux Ulis.

Restons donc vigilants, ne baissons pas la garde et mobilisons-nous pour offrir un accueil et des enseignements de qualité dans tous les collèges et les lycées du département.

Yelena Susic

Échos des départements



95 - Préparation de rentrée : mobilisations dans les établissements du Val d'Oise !

Ce jeudi 17 mars 2022, des personnels venus des collèges Bel Air (Franconville), Jean Moulin (Sannois), Antoine de Saint-Exupéry (Ermont), Eugénie Cotton (Argenteuil), Paul Éluard (Garges-lès-Gonesse), Claude Monet (Argenteuil), Voltaire (Sarcelles), Henri Wallon (Bezons), Anatole France (Sarcelles), et des lycées Georges Braque (Argenteuil), Jean Jaurès (Argenteuil), Jean Perrin (Saint-Ouen-l'Aumône), Romain Rolland (Goussainville), Simone de Beauvoir (Garges-lès-Gonesse), Julie-Victoire Daubié (Argenteuil) et Camille Claudel (Vauréal), soutenus par le SNES-FSU, la CGT, Sud et FO, se sont réunis sous les fenêtres de la DSDEN du Val d'Oise, à Osny. L'initiative avait été décidée lors d'une AG, le 9 mars, à Argenteuil. Quelques élus locaux étaient également présents.

Pour une fois, l'Inspection académique, représentée par Valérie Dautresme (IA-DAASEN), François-Sébastien Demorgon (IA-DAASEN) et Matthieu Pointreau (adjoint en charge du 1^{er} degré), a reçu onze

personnels en délégation – en effet, le 26 janvier 2021, la DSDEN n'avait reçu personne. Malheureusement, la DASEN (Guylène Mouquet-Burtin) n'était pas disponible pour écouter elle-même les personnels dont elle a la charge.

Pendant l'audience, les personnels ont égrené les pertes constatées dans le Val d'Oise dans chaque établissement depuis plusieurs années. Les pancartes et banderoles « Les calculs ne sont pas bons », « Des heures pas des pleurs », « Nous voulons du rêve pour nos élèves », « - d'élèves par classe + de réussite », « Moins de DHG apprentissages en danger » ont illustré les demandes des personnels.

Malheureusement, une fois de plus, la délégation est repartie sans rien d'autre que de vagues promesses : la DSDEN reviendra vers les établissements « en milieu de semaine prochaine », et demande à ce que les établissements demandent... des audiences, alors que plusieurs d'entre eux (Bel Air, Georges Braque...) ont déjà été reçus !

Les personnels demeurent mobilisés et

envisagent, en l'absence de réponses satisfaisantes, une autre journée d'action à venir prochainement. La DASEN doit entendre les revendications des personnels et les besoins des élèves : l'inclusion de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers doit devenir une réalité ; il est nécessaire de mettre fin aux classes surchargées, surtout après la pandémie, que ce soit en collège ou en lycée ; et des dispositifs d'aide aux élèves sont nécessaires partout.

La mobilisation a été relayée par *La Gazette du Val d'Oise* :

<https://r.snes.edu/17marsOsny>

Laurent Malandain



78 - Externalisation de la gestion des collèges : les craintes se confirment !

Depuis janvier 2019, le conseil départemental des Yvelines a fait le choix d'externaliser la gestion de la restauration et de l'entretien des collèges des Yvelines à la société C'Midy.

Au collège Descartes de Fontenay le Fleury, les problèmes s'enchaînent depuis la mise en place de cette externalisation et les réclamations des élèves, des parents et des personnels de l'établissement se multiplient.

Les quantités servies dans les assiettes sont très limitées, il n'est pas rare que les élèves passant en fin de services se retrouvent avec un repas plus que sommaire.

La gestion de la restauration scolaire est un premier point de divergence entre les usagers et la société C'Midy. Les quantités servies dans les assiettes sont très limitées, il n'est pas rare que les élèves passant en fin de services se retrouvent avec un repas

plus que sommaire. Des élèves de 3^{ème} rapportent s'être retrouvés avec uniquement une assiette de blé et une pomme pour repas en plein milieu de leur brevet blanc, ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Et les justifications rapportées par la responsable locale C'Midy sont toutes plus absurdes les unes que les autres. Les plateaux peu garnis s'expliqueraient par le gaspillage engendré par les nombreuses absences d'élèves lors de la crise sanitaire. Gaspillage qu'il faudrait désormais compenser. Il est aussi expliqué que la présence de laitages dans les repas ne serait pas nécessaire. Toutes ses réponses sont tellement éloignées de la mission de Service public que devrait remplir la restauration scolaire.

Des élèves de 3^{ème} rapportent s'être retrouvés avec uniquement une assiette de blé et une pomme pour repas en plein milieu de leur brevet blanc

La gestion des facturations de la cantine est tout aussi problématique. Il n'est pas rare que les usagers reçoivent des messages de relance avec menace d'intervention d'une société de recouvrement alors même qu'aucune facture n'a été envoyée ou que la facture envoyée ne correspond pas du tout au nombre de repas consommés. Cette gestion a aussi rendu plus complexe la

gestion des fonds sociaux dans les aides accordées aux familles pour le paiement des factures.

Une employée ayant travaillé durant 2 semaines pour C'Midy au collège a dû attendre plus de 2 mois et faire plusieurs relances pour signer son contrat de travail et enfin être payée.

L'entretien du collège n'échappe pas aux problèmes. Les employés sont débordés et ne peuvent remédier à l'absence de personnels amplifiée par la crise sanitaire et ils sont les premiers à pâtir de cette situation. Ils ne peuvent assurer un entretien régulier, notamment dans les sanitaires du collège. Durant la crise sanitaire, les remplacements ont été irréguliers, le même travail a donc dû être souvent fait avec un effectif réduit. Plus inquiétant encore, une employée ayant travaillé durant 2 semaines pour C'Midy au collège a dû attendre plus de 2 mois et faire plusieurs relances pour signer son contrat de travail et enfin être payée.

Alors que la FSU 78 avait alerté dès 2017 sur les dangers de l'externalisation, trois ans après la mise en place de C'Midy, toutes les craintes se sont malheureusement confirmées.

Etienne Brochard

92 - Des établissements mobilisés contre la baisse des moyens !

Face à une enveloppe insuffisante, le choix a été fait de financer la croissance démographique de certains départements par des reprises de moyens dans les Hauts-de-Seine. Cette méthode purement comptable est inacceptable et illustre le refus d'investir réellement dans le Service public d'Éducation. Les collèges des Hauts-de-Seine voient certes leurs effectifs baisser, mais cela ne justifie pas la perte massive de moyens qui touche, de plus, majoritairement les collèges REP et REP+.

Le calcul des DHG en fonction d'un

nouvel indicateur, l'IPS, a aussi des conséquences importantes et pénalise fortement les collèges de l'Éducation prioritaire qui voient leur marge chuter. Parmi les 20 collèges dont l'IPS est le plus faible, 17 ont une marge qui baisse : autant de dédoublements et de dispositifs pédagogiques supprimés ! Les DHG des deux collèges REP+ du département (Guy Môquet Gennevilliers et Évariste Galois Nanterre) sont particulièrement concernées.

Comme les collèges les Petits Ponts et Guy Môquet, de nombreux établissements se sont mobilisés, à Colombes, Nanterre, Clamart, Bagneux, Gennevilliers, Villeneuve la Garenne, Levallois, Asnières... Grèves, opérations collège mort et rassemblements se sont multipliés

depuis le mois de février. La section départementale a soutenu les collègues, y compris en les accompagnant en audience auprès de la DSDEN.

Vous retrouverez sur notre site la chronique complète des mobilisations et actions menées dans de nombreux établissements :

<https://versailles.snes.edu/spip.php?article5999>

Le SNES-FSU 92 continue à soutenir les mobilisations et à réclamer des moyens supplémentaires pour des conditions d'enseignement dignes et la réussite de nos élèves. N'hésitez pas à nous contacter en nous envoyant un mail : snes92@versailles.snes.edu

*Geneviève Royer, Laurene Thibault,
Marian Petitfils*

Échos des départements

92 - Deux exemples des conséquences concrètes de la réduction des moyens

→ Le collège REP+ Guy Môquet de Gennevilliers

Pour la 4^{ème} année consécutive, le collège perd des heures, alors que les effectifs n'ont cessé d'augmenter. Pour cette année, cela signifie :

- remise en cause des projets menés pour favoriser l'ouverture culturelle des élèves ;
- augmentation des effectifs par classe et réduction des cours en effectifs réduits ;
- postes supprimés et forte hausse des HSA.

→ Le collège REP les Petits Ponts de Clamart : 56 heures perdues pour 5 élèves de plus cette année, cela correspond à quoi ?

- Fermeture d'une classe
- Augmentation des effectifs dans les classes
- Suppression de demi-groupes en Français, Mathématiques, Sciences, Histoire-Géographie
- Suppression de postes d'enseignants (ou compléments de service)
- Abandon de l'accompagnement des élèves UPE2A (non francophones) avec suppression de tous les ateliers de soutien scolaire et de natation
- Suppression de la classe Éducation aux Médias
- Diminution des horaires de natation alors que moins de 20 % de nos élèves savent nager.

92 - Des échos de la mobilisation

Jeudi 10 mars : Les enseignants des collèges d'Éducation prioritaire de Bagneux se sont massivement mis en grève.



Mardi 8 février : Rassemblement à Asnières pour accueillir J.-M. Blanquer. Symbole de la conception du dialogue social de notre Ministre du dialogue social, les personnels sont tenus à distance... Des collègues ont tenté vainement de nouer le dialogue, mais le Ministre et la Rectrice leur ont tourné le dos.

Les 3 et 4 février : Mobilisation au collège Marguerite Duras de Colombes : les collègues se sont massivement mis en grève le jeudi 3 février.

Les parents, ont organisé une journée « collège mort » vendredi 4 février qui a été un succès. Plusieurs élus sont venus apporter leur soutien aux collègues et aux parents. Les représentants des personnels et des parents ont été reçus en audience le mercredi 9 février.

Mercredi 16 février : rassemblement devant la DSDEN. Une délégation des organisations syndicales a été reçue pour réclamer des moyens supplémentaires.



Emploi - carrières

Mutations Intra 2022 : avec le SNES-FSU !

La campagne de mutations Intra 2022 a démarré, lundi 14 mars, dans un contexte toujours plus chaotique depuis la loi de destruction de la Fonction publique :

- absence d'information et de consultation des organisations syndicales sur les règles du mouvement ;
- calendrier précipité, en décalage avec la préparation de rentrée ;
- modifications tardives du calendrier, qui n'est d'ailleurs toujours pas stabilisé ! (infos régulièrement mises à jour sur notre site) ;
- dysfonctionnements informatiques inédits (voir notre article sur [les bugs de SIAM](#)) ;
- dématérialisation de la procédure (plateforme Colibris), qui inquiète les collègues.

Muter ressemble toujours plus à un parcours d'obstacles, et avec la suppression du contrôle paritaire, les risques d'erreurs de l'Administration augmentent, l'opacité règne et plus rien ne protège contre d'éventuels passe-droits.

Hors classe 2022

Le barème national obtenu garantit désormais partout l'accès de tous les collègues ayant au moins atteint 3 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon (aboutissement du combat mené par le SNES-FSU depuis 1989). Ce barème prend en compte à la fois l'ancienneté dans la plage d'appel, déterminante, et l'appréciation de la Rectrice ou du Ministre.

Qui est concerné ?

Tout collègue en activité, détaché ou mis à disposition ayant deux ans au moins d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale au 31/08/2022. Une fois délivré, l'avis Rectrice ou Ministre est pérenne, jusqu'à la promotion. L'accès à la hors-classe ne fait désormais plus l'objet d'un examen paritaire. Mais le SNES-FSU vous aide à en comprendre le fonctionnement et les enjeux.

Pour muter cette année, ne restez pas seul·e ! Informez-vous auprès du SNES-FSU, contactez-nous !

Dans les réunions, à la permanence téléphonique ou par mail, les militant·es du SNES-FSU mettent leur expertise du mouvement à disposition de toutes et tous. Chaque jour, les centaines de collègues qui nous contactent bénéficient d'informations et de conseils précieux.



➔ Retrouvez sur notre site tout notre dispositif d'information, notamment :

- [Notre publication spéciale Intra](#), indispensable pour comprendre les règles du mouvement ; disponible dans les salles des professeurs, elle est envoyée à tous nos syndiqués ;
- [Les vidéos du SNES-FSU](#) : les militant·es détaillent les règles du mouvement et vous conseillent ;
- [Les bugs de SIAM](#) : nous vous alertons sur les problèmes rencontrés dans cet article régulièrement mis à jour ;
- [La liste des postes vacants](#) : celle du SNES-FSU prend en compte les créations et suppressions de postes suite aux CTSD, mais ne vous en contentez pas pour faire votre demande !
- [Le calendrier \(modifications à venir\), la circulaire rectorale et ses annexes](#)
- Et pour que nous puissions vous accompagner au mieux : [la fiche de suivi syndical](#).

⚠ **Essentiel** : du 27 avril au 18 mai (dates encore susceptibles de modification !), vérifiez son barème sur SIAM et le contestez via Colibris, avec le SNES-FSU !

Plusieurs situations :

- **L'avis a été arrêté une année précédente** ; il est conservé jusqu'à la promotion à la hors-classe.
- **L'avis a été délivré suite à un rendez-vous de carrière 2020-2021** ; il a pu être revu en CAP, en cas de recours, mais n'est maintenant plus susceptible d'être modifié ;
- **Et si le rendez-vous de carrière n'a pas pu avoir lieu ?** Depuis la mise en place des nouvelles carrières, le SNES-FSU alerte le Ministère sur l'opacité de l'évaluation dans ce cas et sur l'impossibilité de contester. **Un avis doit être délivré, du 7 au 21 mars 2021, par les chefs d'établissement et inspecteurs, sur le dossier des collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière. Il est fondamental de consulter ces avis dès qu'ils seront disponibles - et de les contester, le cas échéant.**

Modalités précises, barème, reclassement : des informations plus détaillées sont disponibles sur notre site.

Quelle que soit votre situation, contactez-nous et adressez-nous votre fiche de suivi syndical !

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERhel22>